

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la réfection de la digue communale sur les trois abaissements recensés pour ramener cette dernière à une hauteur régulière sur la totalité de son tracé ;
- Décide de refuser les différentes cartographies réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la Commune.

Questions diverses :

Le Maire fait part :

- de la mise en vente de la Maison BOURBON à 220 000 €,
- du départ d'un locataire d'un appartement communal situé ruelle du Treije.